

LE RÉVISIONNISME A TRAVERS LE MONDE

France

Le 27 novembre, la « Cinq » projette le téléfilm américain antirévisionniste *Evil in Clear River* (1988) sous le titre *Le Combat d'une mère*.

Le 21 décembre, *Nationalisme et République* publie de Pierre Guillaume une interview qui va faire l'objet d'un procès à Amiens.

Anarchistes et libertaires s'ouvrent de plus en plus aux thèses révisionnistes, en particulier *l'Anarchie*, de R. Beaulaton (Le Mans).

Le livre de Philippe Bourdrel, *L'Épuration sauvage*, est provisoirement interdit à la vente.

L'historien Pierre Chaunu suggère un traitement psychiatrique des révisionnistes.

Le Déporté pour la liberté, qui avait voulu faire la leçon aux révisionnistes en publiant le témoignage d'Henry Bily, reconnaît avoir été abusé par un faux témoin (livraison de décembre-janv. ; voy., ci-dessus, p.190-194).

Le 12 décembre, Antenne 2

projette *La Peste brune* (voy., ci-dessus, p. 161-174). Autour du 17 décembre, la presse mène campagne contre le professeur Faurisson présenté comme ayant assisté en 1989, à Haguenau, à une réunion clandestine néo-nazie ; il avait en fait prononcé une conférence publique dans un lieu public de cette ville ; les enregistrements radio et vidéo étaient permis à tous, y compris aux Renseignements généraux. Au *Figaro*, F.O. Giesbert refuse l'insertion d'un droit de réponse pourtant jugé conforme à la loi par le service juridique du journal.

Vers le 17 décembre se déclenche l'affaire, montée de toutes pièces, du fichier juif dont l'existence n'était en fait un secret pour aucun historien compétent. Même opération factice (une « carpenrasserie ») autour du livre d'Éric Conan sur les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

Le 29 décembre, Calmann-

Lévy publie *Le Journal d'Anne Frank* dans une stupéfiante « nouvelle édition », résultat d'additions et de transformations diverses à partir d'un texte rédigé en allemand, puis transcrit en hollandais et enfin traduit en français. On se garde bien de fournir un seul spécimen de l'écriture attribuée autrefois à Anne Frank, ni le plan de la maison. Le professeur Faurisson avait tiré partie de ces éléments matériels et de bien d'autres encore pour prouver le faux ; son analyse avait conduit un tribunal de Hambourg à ordonner une expertise des manuscrits par les laboratoires de l'office criminel de Wiesbaden : des traces d'encre de stylobille avaient été trouvées. Les successeurs d'Otto Heinrich Frank, décédé en 1980, décidaient de publier une version revue et corrigée du journal : un travail de plusieurs années résultant en une édition savante dont Calmann-Lévy fournit ici une sorte d'adaptation pour le grand public qui ne pourra plus se faire d'Anne Frank qu'une représentation quasi immatérielle. R. Faurisson prépare une étude sur le sujet.

Le 2 janvier, *l'Événement du jeudi* titre : « Libérez John-Ivan Demjanjuk ! » (voy., ci-dessus, p. 176).

Le 10 janvier, *le Monde* consacre un article à un livre de Simon Laks, préfacé par Pierre Vidal-Naquet, *Mélodies d'Ausch-*

witz, Cerf : « Contrairement à de noires légendes, l'orchestre ne se produisait pas devant les potences et les chambres à gaz ». Ce livre est le remake — avec de graves altérations — d'un témoignage fantaisiste de Simon Laks et René Coudy, *Musiques d'un autre monde*, préface de Georges Duhamel, Mercure de France, 1948, 192 p.

Dans sa préface au livre de Simon Laks, P. Vidal-Naquet cite le « témoignage » du général André Rogerie sur Birkenau. Rédigé en 1945, ce récit avait été réédité par Georges Wellers dans *le Monde juif* (janv.-mars 1987), avec l'annonce suivante en couverture : « Chambres à gaz : un témoignage hors pair ». A. Rogerie a publié une nouvelle fois son livre en 1988 sous le titre *Vivre, c'est vaincre*, Hérault-Éditions, 110 p. et reçu les compliments de Pierre-Serge Choumoff, membre du Centre de documentation juive contemporaine de Paris (*le Monde juif*, juil.-sept. 1991, p. 132). Or, André Rogerie n'a jamais vu ces chambres à gaz qu'il décrit avec des pommes de douches laissant passer le gaz (p. 75) ! C'est un certain « Cambier » qui lui en a parlé (p. 85). En outre, A. Rogerie aura un sort privilégié ; il est installé, dit-il, au bloc des « caïds » (p. 82). Il a atteint, après 14 mois de camp, une « planque royale » où il a de « bons souvenirs » (p. 83). Il y joue au bridge (p. 84). Certes, « il

ne se passe pas que des événements gais » (p. 84) mais, le 18 janvier 1945, au moment de quitter Birkenau, il pense : « A l'encontre de bien d'autres, j'y ai été moins malheureux que partout ailleurs » (p. 87).

Le 20 janvier, la presse et Louis Mexandeau évoquent « Wannsee » ; sur Wannsee, « une histoire inepte », d'après Yehuda Bauer, voy., ci-dessus, p. 157-158).

Dans *le Monde* du 9-10 février, P. Vidal-Naquet dénonce *Bonne chance, Frenchie !* comme un film profondément révisionniste « au sens faurissonien du terme ».

Le 10 février, le Conseil d'État déboute Henri Roques de sa requête et confirme ainsi l'annulation de sa thèse sur Gerstein ; cette annulation semble être la première dans l'histoire de l'Université française.

Le 26 février, la XI^e chambre de la cour d'appel (M^{me} Simon) confirme la condamnation de François Brigneau et de Roland Gaucher, coupables d'avoir reproduit dans *National-Hebdo* « la phrase de 60 mots » du professeur Faurisson ; ils auront à payer environ 75 000 F. Le 5 avril, Claude Grellier les avait condamnés à cette peine. L'affaire est portée en cassation.

Vers le 11 mars, J.G. Cohn-Bendit, qui avait « écrit naguère des textes révisionnistes, non démentis depuis », est conduit à

se rétracter pour des motifs de politique électorale.

Vers le 20 mars, Claude Allègre, conseiller de Lionel Jospin aux universités, est accusé, *in absentia*, de révisionnisme lors d'une manifestation étudiante à « Tolbiac ».

Le 13 avril éclate l'affaire de « l'arrêt Touvier » (voy., ci-dessus, p. 83-85) ; André Glucksmann dénonce « un révisionnisme juridique » (*le Figaro*, 17 avril).

Le 22 avril, sur Antenne 2, lors d'une émission sur « Vichy, la mémoire ou l'oubli », dirigée par Christine Ockrent, Simone Veil répète une fois de plus qu'elle aurait souhaité, comme dans l'affaire Barbie, que « quelqu'un comme moi, par exemple, à un moment quelconque, froidement assassine quelqu'un par acte non pas de vengeance mais pour qu'on sache et à ce moment-là on assume des faits et on raconte pourquoi ».

Le 27 avril, Jack Lang, nouveau ministre de l'Éducation, préconise la projection de *Nuit et Brouillard* dans les établissements scolaires ; ce film de 1955 présente subrepticement comme chambre à gaz homicide une pièce aujourd'hui reconnue comme étant, à Majdanek, une simple salle de douche ; il parle de traces d'ongles dans le béton et de savon fait à partir de graisse humaine ; il évalue le nombre des morts d'Auschwitz à 9 millions (aujourd'hui : 1 million).

Le 10 avril, la cour d'appel de Caen (Jean Passenaud, Baptiste Leseigneur, Pierre Lepaysant) condamnent pour diffusion de tracts et autocollants Vincent Reynouard, ingénieur chimiste sans emploi, 23 ans, et Rémi Pontier, ingénieur informaticien appelé sous les drapeaux, 24 ans ; tous deux sont issus de l'Institut supérieur de la matière et du rayonnement ; le premier est condamné à 2 mois d'emprisonnement avec sursis et le second, à 15 jours de la même peine ; ils auront à payer ensemble environ 25 000 F. Le 4 déc., ils avaient été condamnés en première instance aux mêmes peines d'emprisonnement et à verser environ 60 000 F. Le procès s'était déroulé sous la présidence d'un certain Dominique Ricard, assisté de M^{mes} Anne Bertrand et Virginie Lureau dans des conditions scandaleuses ; le président avait toléré d'incroyables incidents de toute nature ; le procureur J.-Marie Besse avait improvisé un cours d'histoire digne de l'école primaire ; le texte du jugement, truffé d'erreurs et de négligences, a les apparences d'un brouillon. Adresse de V. Reynouard pour toute aide financière : A.N.E.C., B.P. 258, 14013 CAEN Cedex.

Le 30 avril, Philippe Costa, 31 ans, ingénieur, et Laurent Gentel, 24 ans, étudiant en droit, sont assignés sur le fondement de la loi Fabius-Gayssot devant

le tribunal de Fontainebleau pour avoir distribué une modeste publicité en faveur des radiocassettes du professeur Faurisson sur le mythe des chambres à gaz ; M^{me} Jacqueline Monnet préside ; elle refuse le droit aux accusés et au professeur de parler si peu que ce soit des chambres à gaz ; M^e Éric Delcroix refuse donc d'assurer la défense ; le procès est reporté au 30 juin. René Rémond, qui avait accepté de venir témoigner sur la demande de M^e Delcroix et avait même obtenu un report de date, ne s'est pas présenté.

Le 6 mai, *le Canard enchaîné* affirme que le tribunal correctionnel de Marseille, dans un jugement prononcé le 20 mars, réplique à un avocat invoquant la liberté d'expression que celui-ci « se garde bien de dénoncer l'iniquité manifeste et la contradiction d'une loi interne [datant] du 13 juillet 1990 ». Il s'agit de la loi Fabius-Gayssot.

Robert Faurisson attend pour le 15 mai la décision de la XVII^e chambre correctionnelle présidée par Jean-Yves Monfort. Il est poursuivi *trois* fois pour *une* interview publiée dans *le Choc du Mois* de septembre 1990. Les 9 et 10 avril, au cours de sa défense, R. Faurisson a pu démontrer que le procureur Cervoni avait, pour les besoins d'une démonstration fallacieuse, gravement altéré le texte du jugement de Nuremberg.

A Nice, Fabrice Robert,

étudiant en histoire à l'université de Nice, passera en jugement le 27 mai pour avoir enfreint la loi Fabius-Gayssot.

A L'ÉTRANGER

Allemagne

Le 3 décembre éclate comme une bombe la déclaration intitulée « *Wir verlangen die Wahrheit und unser Recht* » [Nous exigeons la vérité et nos droits], signée de 522 personnes (voy., ci-dessus, p. 96-102).

Le 9 décembre, E. Zündel est condamné par un tribunal de Munich à une peine de 12 600 DM ; parmi les motifs de la poursuite figurait la mise en doute de l'authenticité du « journal d'Anne Frank » ; constatant que le professeur Faurisson était prêt à témoigner sur le sujet, le procureur retire sa plainte sur ce point. Le tribunal refuse d'entendre Germar Rudolf au sujet de son rapport technique sur Auschwitz (voy., ci-dessus, p. 9-21).

Les monuments ou musées de l'« Holocauste » se multiplient. A Berlin, près de la Jerusalemstraße, le souvenir de l'« Holocauste » trouvera sans doute sa place dans un gigantesque espace commercial juif, (d'une superficie de 30 hectares achetés pour 12 milliards de F). Après la chute du Mur de Berlin, le Congrès juif mondial (CJM) a fait valoir que plus d'un tiers des terrains disponibles pour le

développement de la ville avait, avant la guerre, appartenu à des juifs. Le ministre allemand des Finances a fait l'objet de pressions de la part du CJM pour ne céder cet espace ni à d'autres candidats ni au projet de constructions indispensables pour le transfert à Berlin des administrations situées à Bonn. Le CJM a souligné qu'il s'agissait là d'un sujet « émotionnel » et non pas d'un simple investissement économique (*Wall Street Journal* 7 février).

En avril, le chancelier Kohl reçoit à Munich le président autrichien Kurt Waldheim, suscitant ainsi la colère du CJM.

A l'occasion d'un sommet économique du GATT, Kohl refuse sa participation à une manifestation d'anciens concentrationnaires au camp de Dachau.

Le 5 mai, l'historien David Irving, qui dénonce le mythe des chambres à gaz, est condamné à une peine de 10 000 DM. Le tribunal refuse d'entendre Germar Rudolf, et cela au terme d'une manœuvre effrontée du président. Les deux avocats de David Irving refusent de plaider.

Australie

Sir Walter Crocker, ancien gouverneur d'état et ancien diplomate, manifeste en personne contre les poursuites des « criminels de guerre ».

Alex McClelland, ancien prisonnier australien du camp de

Theresienstadt, dénonce les récits d'atrocités sur ce camp principalement réservé aux juifs.

L'avocat John Bennett, président de l'Australian Civil Liberties Union, poursuit son combat en faveur du révisionnisme.

Autriche

Le 10 décembre, Walter Ochensberger est condamné en première instance à une peine d'emprisonnement de 3 ans ferme par le tribunal de Bregenz. D'autres révisionnistes sont condamnés comme Fritz Rebhandl à Salzbourg ou Franz Radl.

Le 26 février, le parlement vote l'adoption d'une loi prévoyant pour les révisionnistes une peine d'1 à 10 ans de prison. Le groupe de Jorg Haider (décrit parfois comme l'équivalent du Français Le Pen) vote cette loi « pour raison d'état », c'est-à-dire en fait à cause de la terreur ambiante. L'Autriche est donc le premier pays au monde à suivre la France dans la création d'une loi spécifique contre le révisionnisme. En Allemagne, une telle loi n'existe pas ; les magistrats y usent de prétextes divers pour aboutir au même résultat.

Vers le 17 mars éclate l'affaire Walter Lüftl. Ce dernier préside la chambre des ingénieurs d'Autriche. Il a rédigé une étude technique concernant les

présumés gazages d'Auschwitz. Sa conclusion est formelle : « *technisch unmöglich* » ; ces gazages sont « techniquement impossibles ». Il est contraint de démissionner.

Le 5 mai, Gerd Honsik est condamné par le tribunal de Vienne (président : Stockhammer) à 18 mois et 10 jours de prison ferme pour un ouvrage publié en 1988 : *Acquittement pour Hitler ? 36 témoins contre les chambres à gaz*. Le témoignage du professeur Faurisson, qui a fait le déplacement, est refusé. Le professeur d'histoire Gerhard Jagschitz (voy. « L'expertise de Vienne (des "doutes substantiels") », *R.H.R.* n° 5, novembre 1991, p. 151-156) ne craint pas d'affirmer que l'existence des chambres à gaz est incontestable ; il offre pour preuves les arguments les plus éculés de l'école exterminationniste du début des années 80 et il s'appuie sur l'existence, dans certains documents, de termes désignant des « gazages » ou des

« chambres à gaz ». Personne n'est là pour le contredire et lui faire remarquer que ces termes désignent des gazages de désinfection ou des chambres à gaz d'épouillage : c'est ce qu'il serait facile de prouver par l'apport de certains documents de la « Serrurerie » d'Auschwitz. L'avocat Schaller n'a pas la compétence nécessaire pour faire pièce aux arguments du professeur. Il n'ose pas formuler la seule question qui s'impose : « Si vous connaissez si bien le sujet, montrez-nous à quoi pouvait ressembler une chambre à gaz nazie à Auschwitz. Nous demandons une photographie, un dessin ou une maquette ». Le soir même, à la télévision autrichienne, l'avocat Schaller se voit opposer six personnes dont le professeur G. Jagschitz. Il embarrasse beaucoup ses adversaires en leur faisant remarquer que, dans un procès criminel, il est impossible de se passer d'une expertise de l'arme du crime ordonnée par le juge. Pourquoi une telle expertise n'existe-t-elle pas ? Il demande à ses adversaires s'ils sont d'accord pour en réclamer une. Le professeur Jagschitz répond oui du bout des lèvres ; Wolfgang Benz, de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich, répond non ; les autres esquivent la question.

Le 7 mai paraissent des articles de presse où l'on affirme que la police, la « Stapo », recherche le témoin de Gerd

Honsik, c'est-à-dire le professeur Faurisson. Celui-ci est introuvable. Le ministère de l'Intérieur est interpellé au parlement : la police autrichienne serait-elle aveugle ? R. Faurisson était dans la salle même du tribunal.

Le 10 mai se produit un événement médiatique. Le journal le plus lu d'Autriche, *Kronen-Zeitung*, publie un article de son plus célèbre chroniqueur, « Staberl », sous le titre : « Méthodes d'un meurtre de masse ». Ce chroniqueur était résolument antirévisionniste. Probablement sous l'effet du procès Honsik, il écrit qu'il est anormal qu'on ne possède pas d'expertise officielle de l'arme du crime. Il fait une allusion aux expertises privées qui prouvent, rappelle-t-il, l'impossibilité des gazages. Il pense que seul un nombre relativement réduit de victimes juives a été gazé. La plupart de celles-ci sont mortes d'épidémies. Pourquoi les nazis auraient-ils eu recours à une arme aussi compliquée que la chambre à gaz ? Il ajoute que la troisième génération des survivants juifs est en droit d'utiliser la saga des martyrs du gazage comme les chrétiens, depuis 2000 ans, entretiennent la mémoire de Jésus-Christ tué par un procédé bien plus barbare, celui de la crucifixion. Il conclut que cela ne change rien à la barbarie nazie. Aux dernières nouvelles, la polémique fait rage en Autriche autour de cette chronique de « Staberl ».

Belgique

Le 15 novembre se tient à Bruxelles une importante conférence du B'nai B'rith (association juive de caractère maçonnique)

qui met la communauté internationale en garde contre « l'expansion rapide du phénomène de la négation de l'Holocauste ».

Canada

En janvier, Jim Dinning, ministre de l'Éducation de l'Alberta (province où s'est déroulé le plus long procès du Canada, celui de l'enseignant révisionniste James Keegstra), estime que l'enseignement ne devrait plus être concentré sur l'« Holocauste » comme il l'est actuellement.

En mars, le ministère public renonce à poursuivre le « criminel de guerre » Michael Pawlawski. Il avait déjà abandonné la poursuite de Steven Reistetter. Quant à Imre Finta (voy. « Le calvaire d'Imre Finta », *R.H.R.* n° 2, p. 36-46), il avait été acquitté ; les organisations juives avaient interjeté appel ; elles ont été déboutées. Il n'y aura pas de nouveau procès Finta.

Le bilan de telles poursuites est totalement négatif. Le remarquable système de défense mis au point par Ernst Zündel et l'avocat Doug Christie depuis 1985 permet de contre-interroger sans ménagement les prétendus témoins. La déconfiture de ces derniers est patente.

Le savant Arthur Rudolph expulsé du Canada vers l'Allemagne ne pourra regagner le Canada ; son recours a échoué.

L'avocate Barbara Kulaszka s'apprête à publier un ouvrage de 700 pages sur le procès Zündel de 1988 (celui au cours duquel est comparu l'ingénieur F. Leuchter avec son expertise sur les chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek).

Croatie

Le président croate Franjo Tudjman, ancien général de Tito, est historien. En 1984, il a publié à Zagreb un ouvrage de caractère révisionniste dont le titre signifie *Les Chemins impraticables de la réalité historique* ou

encore *Déroute de l'histoire*. Sur le contenu révisionniste de l'ouvrage et sur la réaction de Simon Wiesenthal, voy. *R.H.R.* n° 5, p. 215. La discussion se poursuit. Le livre a connu trois éditions. Maurice Duverger en parle dans

le Monde du 22 février. F. Tudjman conteste non seulement le chiffre des 6 millions de morts juives mais aussi celui des morts du camp de Jasenovac : de 30 000 à 40 000, dit-il, et non de 800 000 à 1 000 000 comme on le prétend.

Espagne

Le 20 novembre, E. Zündel a donné à Madrid une conférence de presse devant 40 journalistes.

Le 17 février, R. Faurisson a voulu donner une conférence à l'université centrale de Barcelone et, le lendemain, à la faculté d'histoire de l'université Complutense de Madrid. Diverses organisations, notamment le Centre Simon Wiesenthal de Paris, sont intervenues auprès des autorités politiques, policières et universitaires pour faire annuler ces conférences. Elles y sont parvenues dans le cas de Barcelone où le professeur a néanmoins pu tenir une conférence dans un grand hôtel de la ville. Elles ont échoué à Madrid où, au dernier moment, une association d'étudiants pour la liberté d'expression a pu retenir une salle à la faculté de droit. La conférence a remporté un succès considérable, dont la presse s'est fait l'écho. L'auditoire, composé d'étudiants pour la plupart hostiles au début, a été conquis par la démonstration. Les autorités

de l'université ont tenté d'intervenir pour interrompre la conférence mais, devant l'intérêt manifesté par les étudiants pour le conférencier, elles ont dû y renoncer. L'université Complutense a fait savoir qu'elle réprouvait le professeur Faurisson ; il faut savoir que, dans un passé récent, cette université a accordé le titre de docteur honoris causa à Nicolai Ceausescu et à Erich Honecker.

Le roi et la reine d'Espagne ont honoré de leur présence des cérémonies censées réparer le préjudice causé aux juifs il y a 5 siècles par Isabelle la Catholique. Les conditions dans lesquelles se sont déroulées ces cérémonies ont été humiliantes pour l'Espagne. La procédure de béatification d'Isabelle la Catholique est interrompue *sine die*, sur intervention des autorités juives auprès du Vatican. A Tolède, J. Sitruk, grand rabbin de France, a délivré un message de victoire à l'occasion de l'une de ces cérémonies (voy., ci-dessus, p. 42).

États-Unis

Les unes après les autres, les universités américaines sont gagnées par la vague révisionniste. Le phénomène prend de

telles proportions que les plus importants médias du pays commencent à en parler, y compris le *New York Times* et le *Washington Post*. C'est essentiellement à Bradley Smith, Mark Weber et Robert Countess, auxquels s'est récemment joint David Cole (lui-même d'origine juive), qu'on doit ce succès. Ils ont fondé à Los Angeles le *Committee for Open Debate on the Holocaust* (CODOH, Comité pour un débat ouvert sur l'Holocauste) : P.O. Box 3267, Visalia, California 93267 (USA).

L'Institute for Historical Review (voy. références ci-dessous, p. 210) tiendra du 10 au 12 octobre, à Los Angeles, sa onzième conférence internationale.

Felipe Rivero, personnalité éminente de la communauté cubaine de Miami, a déclaré : « Si les Allemands avaient voulu éliminer les juifs, comment se

fait-il qu'on trouve à Miami Beach des milliers de juifs qui ont passé jusqu'à cinq années dans les camps de concentration ? » Il a, par ailleurs, déclaré : « Dans ce pays [les États-Unis], vous pouvez dire que vous ne croyez pas en Dieu mais vous ne pouvez pas dire que vous ne croyez pas en l'Holocauste » (*Miami Herald*, 27 décembre et 5 janvier).

Une loi de l'état d'Illinois (Chicago) rend obligatoire l'enseignement de l'« Holocauste » dans toute école publique. Il est possible que l'état de Californie adopte une loi équivalente. Rappelons qu'Arthur Robert Butz, auteur de *The Hoax of the 20th Century* (La mystification du siècle) enseigne l'informatique dans une université de l'Illinois et que l'Institute for Historical Review a son siège en Californie.

Grande-Bretagne

Le 15 novembre, invité par David Irving, R. Faurisson a tenu une conférence à l'Old Chelsea Town Hall de Londres. L'Américain Fred Leuchter, l'auteur du fameux « Rapport Leuchter » sur les présumées chambres à gaz d'Auschwitz, de Birkenau et de Majdanek, a été interrompu par la police durant sa conférence. Il a été mis en état d'arrestation et, le lendemain, refoulé vers les États-Unis. Le

ministre de l'Intérieur Baker avait fait savoir que l'entrée de la Grande-Bretagne lui était interdite ; la même mesure devait être prise contre R. Faurisson quand, au dernier moment, les autorités britanniques se sont avisées de ce que le professeur, né près de Londres d'une mère écossaise, possédait, en plus de la nationalité française, la nationalité britannique.

Vers le 12 janvier, D. Irving a

créé une sensation médiatique au sujet des mémoires d'Eichmann. Les journalistes, croyant qu'il abjurait le révisionnisme, ont assiégé l'historien qu'ils boycottaient depuis plusieurs années. Ils ont titré : « Un historien se rétracte sur l'Holocauste » (*Sunday Telegraph*). Mais, quelques jours plus tard, le *Jewish Chronicle* rétablissait les faits : David Irving maintenait fermement sa position et déclarait : « Les juifs sont bien inconscients (*very foolish*) de ne pas abandonner la théorie des chambres à gaz alors qu'il en est encore temps » ; il ajoutait que les juifs « ont exploité les gens avec la légende des chambres à gaz » (17 janvier). David Irving déploie une activité révisionniste

considérable en Allemagne et dans d'autres parties du monde. A Munich, il a été condamné à une peine de 7 000 DM le 12 janvier et de 10 000 DM le 5 mai. Ces condamnations provoquent l'étonnement des Britanniques.

Dans le *Daily Telegraph* du 9 mai, le célèbre journaliste Auberon Waugh vient d'écrire que l'idée ne lui était jamais venue de douter de l'existence des chambres à gaz homicides mais, en apprenant coup sur coup que David Irving avait été condamné et qu'il existait en France et en Autriche une loi anti-révisionniste, il en est venu à se demander : « Quelle est cette vérité qui a besoin d'exiger de telles sanctions ? » Et, à son tour, il doute.

Israël

Carlos Huerta voit dans le révisionnisme un phénomène mondial « qui se répand en Europe, aux Amériques, au Moyen-Orient et dans certaines parties de l'Asie. [Le révisionnisme] est de mieux en mieux organisé, recherché et financé » (*Martyrdom and Resistance*, septembre-octobre 1991).

L'escroc milliardaire de Londres Robert Maxwell (Ian Hoch), qui a trouvé la mort dans des circonstances mystérieuses, est enterré en Israël. Il a été, avec le milliardaire Edgar Bronfman à New York (président du Con-

grès juif mondial) et le milliardaire Armand Hammer à Moscou, l'un des adversaires les plus déterminés du révisionnisme. Il avait organisé à Oxford en juillet 1988 un colloque international aux dimensions de sa fortune. Ce colloque, grâce aux initiatives d'un groupe de révisionnistes français, avait connu un tel échec médiatique que R. Maxwell avait publié un article intitulé en français : « J'accuse ». Il accusait la presse britannique de son indifférence pour ce colloque intitulé « *Remembering for the Future* » (Se

souvenir en vue de l'avenir).

Yehuda Bauer, professeur à l'université hébraïque de Jérusalem, déclare que la théorie selon laquelle c'est à Berlin-Wannsee, le 20 janvier 1942, que les Allemands avaient décidé l'extermination des juifs est une « *silly story* » (voy., ci-dessus,

p. 157-158). Avec un certain cynisme il ajoute que l'« Holocauste » n'est pas en péril parce que, quelle que soit la qualité des moyens utilisés pour le défendre — par le vrai ou par le faux — l'important est qu'on l'évoque par tous les moyens possibles : TV, film, pièces de théâtre, etc.

Italie

Carlo Mattogno s'apprête à publier un ouvrage d'érudition :

La Solution finale. Problèmes et polémiques.

Japon

Keiichiro Kobori, professeur à l'université de Tokyo, publie, dans *Sankei* (journal tirant à 2 000 000 d'exemplaires), un article élogieux sur l'Institute

for Historical Review de Los Angeles.

Des ouvrages de cet institut sont, par ailleurs, traduits en japonais.

Pérou

Des étudiants fondent la Sociedad de Estudios Revisionistas (P.O. Box 11 - 0017,

LIMA 11) et un bulletin bimensuel d'histoire révisionniste : *Lealtad*.

Suède

Le passage à Stockholm du professeur Faurisson, du 17 au 20 mars, a provoqué une tornade en Suède ainsi qu'en Norvège. Invité par Ahmed Rami, responsable de Radio Islam, il a été accueilli à l'aéroport par un nombre exceptionnellement élevé de journalistes. Il a été retenu

par la police des frontières et interrogé sur les motifs de son séjour. Le parlement suédois avait consacré plusieurs séances à la question de savoir s'il convenait ou non de l'admettre en Suède. Des groupes de juifs ont manifesté devant le parlement et à l'aéroport. Dans

l'après-midi, R. Faurisson donnait une conférence de presse au cours de laquelle il lançait un défi aux médias : « Montrez-moi une photographie, un dessin ou une maquette de chambre à gaz et osez nous affirmer qu'il s'agit d'une chambre à gaz homicide. Vous avez 24 heures pour relever ce défi. Je commenterai votre réponse sur les ondes de Radio Islam. » Les médias se sont montrés incapables de relever le défi. Le soir de son arrivée, le professeur ainsi qu'Ahmed Rami et deux jeunes Suédois qui les accompagnaient, ont été agressés par une meute de manifestants surexcités, armés de bâtons, de couteaux et de bombes lacrymogènes. Les téléviseurs du monde entier ont montré le professeur se défendant en position de boxeur puis courant, poursuivi par des

jeunes gens. Ahmed Rami et l'un des jeunes Suédois ont été blessés. Cette agression physique, en présence d'une police inactive, a choqué beaucoup de Suédois. R. Faurisson a pu, pendant deux nuits consécutives, répondre aux questions des auditeurs de Radio Islam.

Il ne se passe pas de jour que la presse suédoise ne parle d'Ahmed Rami dont l'exceptionnelle détermination et le savoir-faire dans la diffusion de ses idées est un exemple pour les révisionnistes du monde entier. Son séjour en prison pendant trois mois n'a pas entamé cette détermination. Un nouveau procès lui est intenté, qui aura lieu à la fin de septembre et au début d'octobre. Adresse d'A. Rami pour ceux qui désirent le soutenir *financièrement*: P.O. Box 316, S-10124 STOCKHOLM (Suède).

Suisse

La Suisse envisage de se doter d'une loi antirévisionniste.

La répression n'en finit pas d'accabler le Dr. Max Wahl à Winterthur et M^{me} Mariette Paschoud à Lausanne.

Deux révisionnistes de langue allemande préparent, chacun de son côté, d'importantes publications sur le mythe de l'« Holocauste » qui doivent paraître en 1992.

Monde arabo-musulman

Ahmed Rami défraie la chronique par sa préface au livre d'Abdelmoumen Diouri, oppo-

sant marocain au roi Hassan II (que le gouvernement français avait extradé au Gabon) : *A qui*

appartient le Maroc ?, L'Harmattan.

En Algérie, l'hebdomadaire *Le Jeune Indépendant* consacre un long article au procès Rami à Stockholm sous le titre : « Le plus long procès de l'histoire de la Suède » (19 et 26 novembre). A Paris, *le Monde* s'en fait l'écho (27 novembre).

A Londres, *Al Arab* [les

Arabes], journal international de langue arabe, publie deux interviews d'Ahmed Rami, les 23 et 24 décembre où, notamment, l'existence de notre revue est mentionnée.

A Alger, *El Chaâb* [le Peuple], organe central du FLN, consacre une série d'articles à Ahmed Rami : p. 1 et 9 des livraisons des 13, 15 et 16 février.